



Informations licences et tarifs 2026/2027

Les différents types de licences sportives (1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027)

Licence Athlé Découverte

Catégorie	Année de naissance	Activités	Prix de la cotisation
Baby Athlé (U7) Eveil athlétique (U10) Poussins (U12)	2021 et après 2018 à 2020 2016-2017	Jeux de motricité, coordination Découverte des différentes disciplines, approche ludique multidisciplinaire	80 €

Pour ces licences : questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (arrêté du 07/05/2021)

Licence Athlé Compétition

Catégorie	Année de naissance	Activités	Prix de la cotisation
Benjamins (U14) Minimes (U16)	2014-2015 2012-2013	Découverte des disciplines Approche multidisciplinaire Compétitions individuelles et collectives, cross	95 €
Cadets (U18) Juniors (U20)	2010-2011 2008-2009	Entraînements pour préparer les cross, disciplines de l'athlé, courses sur route	95 €
Espoirs (U23) Seniors Masters	2005 à 2007 1993 à 2004 1992 et avant	Entraînements pour préparer les cross, courses sur stade, courses sur route, trails Compétitions individuelles et collectives Cross, athlétisme stade, courses sur route en championnats, trails	115 €
Marche nordique en compétition (cadets et +)		Entraînements pour préparer la marche nordique en compétition Participation aux épreuves de marche labellisées FFA	115 €

Pour les mineurs : questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (arrêté du 07/05/2021) et si une réponse «oui », fournir un certificat médical de moins de 6 mois

Pour les majeurs : valider le Parcours Prévention Santé dans l'espace FFA du licencié

Licence Athlé Running

Catégorie	Année de naissance	Activités	Prix de la cotisation
Running à partir de cadets	2010 et avant	Running Débuter ou reprendre la course à pied, progresser pour préparer des courses (hors championnats)	95 €
Marche nordique à partir de cadets	2010 et avant	Marche nordique Participation à des marches nordiques chronométrées sans participer aux championnats de France	95 €

Pour les mineurs : questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (arrêté du 07/05/2021) et si une réponse «oui », fournir un certificat médical de moins de 6 mois.

Pour les majeurs : valider le Parcours Prévention Santé dans l'espace FFA du licencié

Adhésion sympathisant, Demandeur d'emploi, Entraîneur

Catégorie	Année de naissance	Activités	Prix de la cotisation
Adultes	2008 et avant	Adhésion sympathisant Le sympathisant ne peut en aucun cas, pratiquer l'Athlétisme (entraînements, compétitions). Il lui faut dans ce cas-là une licence pratiquant (Athlé Compétition, Athlé Running...)	48 €
Demandeur d'emploi	2008 et avant	Running	48 €
Entraîneurs	2008 et avant	Encadrement des séances d'entraînement pour les pratiquants (école d'athlé, running, marche nordique) Athlé Compétition	48 €

😊 Une réduction de 5€ par personne s'applique en cas d'adhésion simultanée de 2 ou plusieurs personnes d'un même foyer.

Toutes les activités sont encadrées par des Entraîneurs bénévoles diplômés de la FFA ou en cours de formation.

Informations complémentaires

Types de licences et participation aux compétitions

Important à retenir :

- Les compétitions sur piste ne sont pas accessibles aux titulaires d'une Licence Athlé Running
- Les Licences Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé) ne permettent pas de participer à une quelconque compétition
- Seule la Licence Athlé Compétition permet de participer à un championnat officiel (piste ou hors stade)
- Seuls les titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou d'un Pass'Running peuvent participer à des compétitions de Marche Nordique.

La participation aux compétitions est indispensable à la valorisation du club et le respect de l'investissement de son encadrement. Pour les épreuves en équipe, c'est aussi permettre à tous le meilleur résultat collectif possible.

Nous demandons donc un minimum de participation :

- Licences Découverte –
 - Eveils Athlétiques : 4 cross ou animation
 - Poussins : 6 épreuves
- Licences Compétition
 - Benjamins et Minimes : les épreuves par équipe, les qualifications régionales et les championnats.
 - Toutes les catégories à partir de Cadet : les championnats interclubs, les épreuves par équipe et leurs championnats.
- Licences Running et Santé : pas de contrainte de participation
- INTERCLUBS : mention particulière pour une participation maximale des athlètes masculins et féminins en tant que concurrent ou encadrant (arbitre).

De plus tout athlète participant à une épreuve obtient un niveau de classement (suivant un barème fédéral) et selon ce niveau, un certain nombre de points en fonction de la performance qu'il a réalisé.

Il existe 4 catégories de classement avec un total de 24 niveaux : INTERNATIONAL A et B ; NATIONAL 1, 2, 3,

4 ; INTERREGIONAL 1, 2, 3, 4 ; REGIONAL 1, 2, 3, 4, 5, 6 ; DEPARTEMENTAL 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Tous les athlètes du club doivent être conscients de l'importance de ces points et chacun doit s'efforcer de se « classer ». Le classement du club dépend non seulement de la valeur mais aussi de la participation de tous. Le niveau des subventions ainsi que les aides qui nous sont données varient en fonction des résultats. Pour que les points soient comptabilisés, l'athlète doit réaliser 2 fois une performance de même niveau.

Licence dématérialisée

Depuis la saison administrative 2013-14, la FFA procède à l'édition dématérialisée de la licence.

Chaque licencié reçoit désormais sa licence par voie électronique.

C'est pourquoi il est obligatoire que l'ensemble des personnes souhaitant souscrire une licence fournisse une adresse courriel, personnelle, fiable.

À la suite de la saisie des informations relatives au Licencié dans le SI-FFA par le Club, le Licencié recevra un courrier électronique l'invitant à prendre connaissance des conditions d'assurance, à indiquer sa discipline athlétique principale, à attester qu'il a pris connaissance de la **Charte d'éthique et de déontologie de l'Athlétisme** ([consultable ici](#)) et à renseigner les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.

Pour plus de précision, voir le document FFA d'information sur la licence.

Maillot du Club

Le Port du débardeur du club est OBLIGATOIRE pour toutes les compétitions officielles (cross, interclubs, championnats de France, épreuves qualificatives à label FFA).

Lors des compétitions officielles de championnats, l'athlète engagé(e) doit participer avec le maillot de club officiel désigné en début de saison. Si une pénalité était appliquée pour non-port correct du maillot, les athlètes concernés devront payer les amendes éventuelles. Cela ne concerne que les compétitions de championnats donnant lieu à un classement par équipe.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le référent « tenues du club » à l'adresse mail : km42enlimousin@gmail.com



Mutations

La mutation est la formalité à accomplir pour tout changement de Club des licenciés (même après une année sabbatique sans licence d'athlétisme) relevant des catégories U14 (Benjamins) à Masters. La procédure de mutation ne s'applique pas aux licenciés des catégories U7 (Baby Athlé) à U12 (Poussins).

Période de mutation :

La période de mutation est libre entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 décembre 2026. Une seule mutation pour la saison administrative est autorisée.

Processus de demande de mutation :

Pour être complète, une demande de mutation doit être :

- établie sur le formulaire généré par le SI-FFA ; ce dernier devra être intégralement rempli et signé par le licencié lui-même et, pour un mineur, être contresigné par une personne exerçant l'autorité parentale, ainsi que par le Président du Club d'accueil ou son représentant ;
- accompagnée :
 - du chèque du montant du droit de mutation fixé par la FFA libellé à l'ordre de la Ligue du Club d'accueil ;
 - lorsqu'une compensation est due, d'un chèque libellé à l'ordre du Club quitté, du montant de la compensation, telle qu'indiquée par le SI-FFA lors de la saisie ;
 - de tout document permettant de justifier d'une mutation gratuite.

La réception de la demande de mutation (par courrier simple, lettre avec demande d'avis de réception ou dépôt) par la Ligue d'accueil rend effective la démission du Club quitté à condition d'être effectuée sous 15 jours après la saisie de la demande sur le SI-FFA.

NB : Le montant du droit de mutation est à la charge du licencié qui rejoint le Club KM42

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le référent « Licences et inscriptions SIFFA » à l'adresse mail : km42licences@gmail.com